

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 21 JUILLET 2020

PRESENTS : MANSEAU Jean-Pierre, LANNELUC Jean-Luc, MELON Brigitte, GUILLOT Christophe, ALIBERT Jany, GINESTAL Jean-Michel, LANNELUC Célia, PAUSADER Sébastien, HOUERY Isabelle GOUSSAN Cindy.

D 26-2020 DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 13-2017 en date du 12 avril 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDENT :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :
 - M. MANSEAU Jean-Pierre, Maire, en qualité de titulaire
 - Mme MELON Brigitte, Adjointe au Maire, en qualité de suppléante
- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

D 27-2020 ADHESION A L'IDDAC

Madame LANNELUC informe les membres du conseil municipal que l'IDDAC a pour vocation essentielle d'initier et de soutenir l'action culturelle et artistique en Gironde.

Au moyen d'une cotisation annuelle fixée à 160 euros pour 2020, l'IDDAC propose de nombreux services à ses adhérents comme par exemple une aide technique (prêt gratuit de matériel et conseil à l'équipement) ou des services d'ingénierie culturelle (conseil orientation, assistance à maîtrise d'ouvrage)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'IDDAC dont le montant de la cotisation s'élève à 160 euros
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

D 28-2020 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2020 présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, comprenant les reports de 2019

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	256 200,00 €	256 200,00 €
Section d'investissement	105 700,00 €	105 700,00 €
TOTAL	361 900,00 €	361 900,00 €

D 29-2020 DÉSIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM DU BAZADAIS
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 11-2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, ont été désignés au cours de la séance du 8 juin 2020 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune de Birac pour siéger au SIVOM du Bazadais.

Au vu de certaines dispositions personnelles des élus désignés au cours de cette séance, il convient de procéder de nouveau à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Après avoir procédé au vote, les membres du Conseil Municipal désignent :

- M. LANNELUC Jean-Luc, délégué titulaire,
- M. GUILLOT Christophe, délégué titulaire,
- M. GINESTAL Jean-Michel, délégué suppléant,
- M. LABAT Joël, délégué suppléant,

pour représenter la commune de Birac au comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Bazadais.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la proposition des délégués du SIVOM à la CDC du Bazadais a dû être modifiée : les propositions d'élus ne pouvaient l'être que parmi les délégués communautaires, c'est donc M. LANNELUC Jean-Luc qui a été proposé comme délégué titulaire et M. MANSEAU Jean-Pierre qui a été proposé comme délégué suppléant (et non pas M. GINESTAL comme décidé au cours du CM du 8 juin dernier.
- Défense incendie : M. PAUSADER rend compte des règles applicables pour assurer la défense incendie (bornes à 400 m maximum des habitations...). Au lieu-dit Manivat, une borne doit être implantée afin d'assurer la défense incendie des maisons avoisinantes.
- M. PAUSADER signale le changement prochain et la modification d'implantation de poteaux électriques amenant la ligne au lieu-dit La Haunade. Il informe par ailleurs le conseil du très mauvais état du chemin rural de La Haunade. M. le Maire s'engage à lancer les pourparlers avec la nouvelle municipalité de Gajac, afin de trouver un arrangement pour au minimum fournir de la grave aux utilisateurs du chemin, qui mène également à des habitations de Gajac.
- M. GINESTAL indique qu'il est nécessaire de créer un accès handicapés à l'église Saint-Laurent.

SEANCE LEVEE à 21 h 55